

Auxerre, le 14 janvier 2015

Compte-rendu du Comité Technique Local du 13/01/15 (après-midi)

HORAIRES DIVERS

Deux comités techniques locaux (CTL) ont été réunis le 13 janvier 2015.

Le matin, les organisations syndicales étaient convoquées pour valider les 12 suppressions d'emplois pour la DDFIP 89.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques ont boycotté ce CTL sur les suppressions d'emplois dans la mesure où tout était décidé d'avance (cf notre déclaration lue le matin même) et une délégation a été reçue à l'Yonne Républicaine.

L'après-midi, se tenait un comité relatif à la **modification des horaires d'ouverture au public de l'ensemble des sites du département.**

Le deuxième est la conséquence directe du premier : si la Direction Générale des Finances Publiques est amenée à réduire sur tout le territoire les plages d'ouverture au public, c'est parce que les suppressions d'emplois pèsent de plus en plus lourd d'année en année sur les agents en terme de conditions de travail.

Le Président a reconnu cet état de fait, précisant que **la demande de revoir ces horaires d'ouverture émanait des agents eux-mêmes** et pas de la direction générale et qu'il s'agissait d'une réponse apportée aux difficultés des services. Il a précisé que la concertation avait eu lieu sur le sujet au sein de chaque service et que les agents avaient fait preuve de responsabilité et de sens du service public en refusant dans certains cas une réduction trop importante des horaires.

Solidaires Finances Publiques a souligné que les agents étaient demandeurs car ils avaient besoin à la fois de temps de décompression en raison des conditions de travail en accueil, et de temps disponible pour résorber le retard pris sur la réalisation des autres tâches du service. Mais le risque est de voir la charge de réception du public se reporter sur d'autres périodes de la semaine ou sur d'autres collègues par le biais du téléphone ou des courriels.

Au sujet du téléphone, le Président a rappelé que la note nationale du 22/10/2014 ne concernait que l'accueil physique et que par conséquent **les modalités d'accueil téléphonique n'étaient en rien modifiées.** Il a confirmé qu'il fallait continuer à offrir une prestation de qualité aux usagers.

En pratique, les services continueront de répondre au téléphone aux plages horaires habituelles même les jours de fermeture au public. Si des difficultés étaient rencontrées face à un flux téléphonique important, c'est le chef de service qui devrait organiser au sein de sa structure les modalités de l'accueil téléphonique.

Solitaires Finances Publiques craint, vu les conditions de travail actuelles et sans même présumer de nouvelles coupes budgétaires, qu'après l'accueil physique, l'accueil téléphonique ne soit à moyen terme également concerné par des restrictions en terme d'horaire de réception et qu'il eût peut-être mieux valu ne pas dissocier leurs modalités d'organisation.

Le Président a accepté d'établir un bilan de l'aménagement des horaires d'ouverture en examinant également leur impact sur la réception téléphonique. Il n'exclut pas, dès lors que de nouveaux groupes de travail nationaux vont se tenir sur le sujet de l'accueil, de convoquer à nouveau le comité technique pour de nouveaux aménagements.

Il a précisé les éléments prépondérants retenus par la direction pour élaborer les propositions d'horaires pour chaque poste :

- mêmes horaires d'ouverture pour tous les services d'un même site
- pas de fermeture avant 16h
- créneau d'ouverture sur la plage 12h/14h
- pas de fermeture continue du vendredi au lundi
- prise en compte en priorité des contraintes liées à certains services (SIE et SPF)
- prise en compte des circonstances locales (jour de marché)
- cohérence globale sur le temps d'ouverture au public en fonction de l'effectif des sites (1 jour de fermeture par semaine pour les grands sites, 1 jour à 1,5 jour pour les sites moyens et jusqu'à 2 jours pour les petits sites, sachant que certains postes sont déjà sur des temps de travail de 4,5 jours)

En pratique sont retenus les jours de fermetures au public suivants:

- pour les centres des finances publiques d'**Auxerre, Sens, Tonnerre, Migennes, St-Florentin, St Fargeau, Chéroy et la paierie: mercredi après-midi et vendredi après-midi** (sauf la trésorerie Auxerre EH et la DDFIP qui restent ouvertes du lundi au vendredi)
- pour les CFP situés à **Avallon et Joigny: mercredi toute la journée**
- pour les CFP de **Villeneuve-sur-Yonne, Pont-sur-Yonne, Toucy et Vermenton : mercredi toute la journée et vendredi après-midi**
- pour les CFP d'**Aillant, Ancy-le-Franc, Charny, Sergines et Villeneuve l'Archevêque: mercredi et vendredi**
- pour le CFP de **Chablis : lundi matin et mercredi toute la journée**
- pour le CFP de **l'Isle-sur-Serein : lundi après-midi, mercredi après-midi et vendredi après-midi**

Concernant les **horaires journaliers**, ils restent très **variables d'un site à l'autre** et nous avons invité la direction à élaborer un tableau récapitulatif à destination de l'ensemble des services afin de pouvoir renseigner au mieux les usagers.

Le Président a indiqué que, ces modifications ayant un impact sur le service à l'utilisateur, une information serait faite à destination du préfet, des élus locaux, de la presse et des

usagers. Parallèlement les nouveaux horaires devront être impactés sur les documents et applications internes à la DGFIP, ce qui conduit à leur **mise en œuvre effective au 1er mars 2015**.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques ont voté contre l'ensemble des propositions de la direction locale, car même si elles soulagent quelque peu les services, elles ne régleront pas le fond du problème du manque d'effectif.

L'autre point à l'ordre du jour était : **les ponts naturels 2015**. Deux seulement étant possibles, le **15/05 et le 13/07**, ils ont été retenus par la direction.

Les agents n'ayant pas été consultés sur ce sujet, nos représentants se sont abstenus.

En questions diverses, Solidaires Finances Publiques a évoqué :

- **le schéma triennal d'adaptation du réseau** : celui-ci n'a pas encore été présenté en comité technique malgré la demande insistante de l'ensemble des organisations syndicales. Le Président a répondu qu'aucune restructuration du réseau ne sera faite en 2015, et, que, la validation des propositions d'adaptation du réseau étant annuelle, rien n'a encore été entériné pour 2016. Par conséquent, il ne souhaite pas communiquer trop en avant sur ce sujet. Il n'exclut cependant pas de devoir fermer des postes vu les événements récents qui risquent d'induire une nouvelle réduction des moyens au profit d'autres ministères. Il se dit favorable à l'évolution du réseau vers une concentration sur des sites plus gros, apportant ainsi un meilleur service aux élus et un épanouissement personnel pour les collègues aux conditions de travail actuelles difficiles dans les petits postes. *Solidaires Finances Publiques a déploré le manque de visibilité pour les collègues quant à leur avenir.*

- **l'équipe départementale de renfort** : sa mise en place doit faire l'objet d'un avis en comité technique sur le calibrage et les choix d'organisation retenus par le directeur. Le Président en a pris note pour l'évoquer lors d'un prochain CTL.

- **le protocole départemental du PRS** : suite à la départementalisation des procédures collectives, il devait être réécrit. En réponse, le Président a indiqué qu'il n'y avait pas de nouveau protocole, et que le travail des différents postes n'avait pas été allégé en dépit de la départementalisation.

- **les problèmes récurrents de la chaudière rue du Pont à Auxerre** : Solidaires Finances Publiques a déjà rappelé aux collègues concernés qu'ils pouvaient mettre en œuvre leur droit de retrait si la situation perdurait et a insisté sur le fait que les collègues ne pouvaient pas travailler dans les bureaux si la température n'atteignait pas au moins 15 degrés. La direction suit au plus près la situation jour après jour, remercie les collègues de leur patience et fait part des grosses difficultés rencontrées avec l'entreprise assurant la maintenance. Le Président souhaite qu'une procédure contentieuse soit engagée pour faire évoluer les choses, car la solution de devoir remplacer la chaudière n'est pas envisageable pour des raisons budgétaires.

Solidaires Finances Publiques pense que le surcoût engagé par l'utilisation de convecteurs électriques pour essayer de pallier le problème de chauffage grève par ailleurs le budget et ne saurait être une solution pérenne ne serait-ce que du point de vue de la sécurité de l'installation électrique.

D'autres points ont également été abordés :

- la mise en place dans l'Yonne d'un Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoniaux : il n'est pas à l'ordre du jour pour 2015, la direction locale n'a pas du tout étudié ce sujet

- le bilan du PESV2 : il sera fait dans les 6 mois, sachant que l'Yonne est en retard sur le déploiement, mais comme il s'agit d'une dématérialisation totale et non partielle, cela permettra selon le Président un réel allègement de charge à terme pour les postes. Un point sera fait lors de la réunion des chefs de service le 22/01.

- la campagne des comptes de gestion : c'est la date du 15 mars qui est retenue, deux agents de l'équipe de renfort sont prévus sur cette mission pour assister le SPL.

Les élus de Solidaires Finances Publiques au comité technique :

*Pascal AUGÉAT-MALTER – Valérie DE PALMA – Nadine ROGER
Jean-François DURET – Hassan LARIBIA – Michèle LEVESQUEAU*

2015

BULLETIN D'ADHÉSION



SECTION :

Coupon à remettre à votre correspondant
accompagné du règlement

NOM (marital) _____ Prénom _____

NOM (patronymique) _____ Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation → Temps partiel %

IDENTIFIANT MINISTÉRIEL

N° DGFIP (6 chiffres)

N° ANAIS (10 chiffres)

Adresse administrative - service - structure - téléphone

Mel professionnel@dgfp.finances.gouv.fr

Adresse personnelle

Mel personnel

Solidaires Finances Publiques

Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 contact@solidairesfinancespubliques.fr solidairesfinancespubliques.fr